



L'Église Unie  
du Canada  
Conseil général

# CG45 PM01 Communautés de foi émergentes dans le Manuel pour l'été 2025

Date réelle du document: août 9, 2025

Source : Ingrid Brown

## 1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Nous croyons que le Dieu trinitaire nous appelle à (ré)élargir les structures de l'Église pour faire de la place aux communautés de foi émergentes dans le *Manuel* de l'Église unie du Canada.

L'enjeu le plus important pour la mission est de faire en sorte que des communautés de foi émergentes de l'Église Unie du Canada germent tout autour de nous!

Toutefois, le *Manuel* (2024) ne prévoit aucune catégorie qui permettrait aux communautés émergentes de cadrer ou de croître dans les structures de l'Église.

Le plan stratégique de l'Église Unie du Canada appelle à la croissance, notamment par la création de nouvelles communautés de foi comme celles-ci. Dans leur propre contexte, certains conseils régionaux travaillent également en ce sens.

Nous avons la possibilité de créer des communautés émergentes nouvelles et dynamiques qui pratiquent une spiritualité profonde, mènent une vie de disciple dynamique et poursuivent une quête de justice audacieuse, alors même que nous, l'Église, nous engageons à renouveler les communautés de foi existantes.

## 2. Quelle est la situation actuelle?

Le *Manuel* (2010) comportait une catégorie « mission » (page 39, section « Bylaws » de la version anglaise) qui pouvait comprendre de telles communautés émergentes, bien que cette catégorie ait été supprimée dans les versions ultérieures.

Cette suppression signifie qu'il n'y a plus de place pour les communautés qui ne sont pas encore prêtes à devenir des communautés de foi à part entière.

Alors que l'Église Unie du Canada cherche à suivre l'exemple de l'Esprit Saint et à élaborer diverses expressions décolonisatrices et post-chrétiennes de l'Église du Christ, ces communautés émergentes sont un moyen d'explorer ce que l'Esprit de Dieu fait dans l'Église de manière à la fois nouvelle et renouvelée.

Cependant, ces communautés ont du mal à trouver leur place dans l'Église.

À l'heure actuelle, les communautés émergentes de l'Église Unie du Canada n'ont généralement pas le véhicule adéquat pour s'intégrer à l'Église à mesure qu'elles grandissent. Cela nuit à leur capacité de représentation sein de l'Église dans son ensemble, de participation aux activités de cette dernière, d'élaboration de structures locales de prise de décision et de responsabilisation, d'exploration des modes possibles d'adhésion et même d'administration des sacrements du baptême ou du mariage.

Cette situation peut freiner ou marginaliser les initiatives visant à créer de nouvelles communautés de foi, et même rendre ces nouvelles communautés et les instances de l'Église vulnérables, car les conseils régionaux et le Conseil ecclésial soutiennent ces communautés avec un certain laissez-faire.

## 3. Quelle est la recommandation?

Le Conseil régional Pacific Mountain propose que le Conseil général reprenne la catégorie « mission » de la version 2010 du *Manuel* (page 39, section « Bylaws » de la version anglaise) et la révise selon les besoins dans les prochaines versions du *Manuel*, en remplaçant le terme « mission », qui peut poser problème, par « communauté émergente » et en mettant à jour le libellé de la définition en fonction des instances actuelles de l'Église. Voici la nouvelle définition proposée :

Le terme « communautés de foi émergentes » désigne un (1) ou plusieurs groupes de personnes qui font partie de l'Église Unie et qui se réunissent pour le culte public, mais qui ne sont pas entièrement constitués en tant que communauté de foi, c'est-à-dire en tant que charge pastorale ou paroisse reconnue par un conseil régional.

Le Conseil régional Pacific Mountain propose que le Conseil général ajoute un article au *Manuel* (B.9) concernant les communautés de foi émergentes et se formulant comme suit :

- Une communauté émergente existera en tant que ministère ou expression d'un conseil régional à la suite d'une alliance avec le personnel ministériel ou un groupe plus large de leaders de la communauté émergente.
- Ce conseil régional sera responsable de la prise en charge, de l'administration et de la supervision de la communauté émergente.
- Au fur et à mesure que les capacités de la communauté émergente augmenteront, le conseil régional aura le pouvoir de lui transférer progressivement des rôles et des responsabilités en fonction de son évolution jusqu'à ce qu'elle devienne une communauté de foi pleinement reconnue, c'est-à-dire une paroisse ou une charge pastorale, à condition que la communauté émergente transmette tous les renseignements pertinents au conseil régional.
- Le conseil régional aura le pouvoir d'accepter des délégués et déléguées avec un droit de vote provenant de la communauté émergente dans les mêmes proportions que pour les communautés de foi établies, au moment où il jugera que la communauté émergente est prête pour cette étape.

## 4. Contexte

Même si les formulations ont varié dans le temps, l'Église a toujours été appelée à de nouvelles expressions de notre foi ancestrale.

Comme c'était le cas dans les anciennes « missions » au sein de l'Église Unie du Canada (et des Églises qui ont précédé l'union), les structures de l'Église devraient être accueillantes pour les communautés émergentes et soutenir les communautés existantes ou établies, conformément à nos priorités stratégiques (en particulier notre priorité absolue : la croissance; voir <https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/Plan-strategique-2023-2025.pdf>).

Cette proposition de modification du *Manuel* permettra aux communautés émergentes de trouver une place dans les structures de l'Église. Elle leur fournira également un processus

souple pour évoluer organiquement et devenir des communautés de foi à part entière.

Cette proposition est le fruit de l'expérience sur le terrain de plusieurs communautés émergentes en cours de maturation au sein du Conseil régional Pacific Mountain, ainsi que d'une consultation menée auprès du personnel du Conseil régional qui travaille aux côtés du personnel ministériel, des équipes ministérielles et des bénévoles à la mise en place de ces communautés.

Cette proposition est présentée par la pasteure Ingrid Brown de la Weird Church et approuvée par The Emmaus Community et The AbbeyChurch, deux de nos premières communautés émergentes dans la région Pacific Mountain.

Un grand nombre de ces communautés et leur personnel ministériel mènent leurs activités en marge de l'Église, en raison de lacunes dans les statuts de l'Église qui sont en contradiction avec le soutien donc ces communautés ont besoin et de l'enthousiasme que leur travail suscite.

D'une part, les leaders ministériels sont encouragés à créer de nouvelles expressions de l'Église, tandis que, d'autre part, il n'y a pas de disposition ou de catégorie dans les statuts de l'Église permettant de les accompagner.

Même si ces communautés sont classées comme « mission » dans CarrefourÉglise, il n'y a pas de catégorie comparable dans le *Manuel* (2024).

La présente proposition vise à renforcer ces communautés émergentes, mais pas au détriment des communautés existantes. Il n'y a pas d'implications budgétaires immédiates qui ne fassent pas déjà partie du plan stratégique.

## **5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité?**

Les communautés de foi émergentes se distinguent souvent par leur identité, que celle-ci soit intentionnellement diasporique, inclusive, du premier tiers (plus jeunes), linguistique, etc. Nombre d'entre elles comptent des personnes noires, autochtones ou de couleur, des personnes en situation de handicap et des personnes queer parmi leurs leaders. Elles représentent souvent de nouvelles façons de concrétiser notre engagement à être une Église

interculturelle, intergénérationnelle ou entrepreneuriale.

Les communautés émergentes constituent une porte d'entrée dans l'Église, tant pour les leaders que pour les fidèles issus de divers groupes démographiques qui ne sont pas toujours représentés au sein des paroisses établies ou qui s'intègrent difficilement à leur culture.

Donner aux communautés émergentes les moyens dont elles ont besoin pour devenir autonomes pourra renforcer et approfondir notre engagement à être une Église diversifiée, interculturelle, intergénérationnelle, créative, entrepreneuriale, antiraciste et décolonisatrice.

En tant que telles, elles constituent une partie importante de l'écologie de l'Église.

**Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général :**

Veillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- En accord
- En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à

[GCinfo@united-church.ca](mailto:GCinfo@united-church.ca)

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Pacific Mountain Regional Council](#)